



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60
1945

Bureau de l'information du public
memobpi

La lutte contre le dopage dans le sport

L'utilisation de produits dopants qui permettent d'améliorer les performances sportives est l'une des plus grandes menaces qui planent sur le sport à l'heure actuelle

Le dopage nuit de manière irréparable au sport et à l'ensemble du milieu sportif. L'utilisation de produits dopants annihile les principes moraux et éthiques sur lesquels repose la pratique sportive. Le dopage est la négation de l'esprit sportif et de la compétition équitable, il nuit à la santé des athlètes et à la crédibilité du sport.

Les inquiétudes relatives au dopage ont été formulées pour la première fois dans la Charte internationale de l'Éducation physique et du sport de l'UNESCO (proclamée le 21 novembre 1978 à Paris). L'Article 7 de la Charte souligne la nature délétère du dopage et affirme qu'« Aucun effort ne doit être épargné pour mettre en évidence

les conséquences néfastes du dopage, à la fois dangereux pour la santé et contraire à la morale sportive, ni pour protéger la santé physique et mentale des athlètes, les valeurs du fair play et de la compétition, l'intégrité de la communauté sportive et les droits de ceux qui y participent à quelque niveau que ce soit. »

Les conséquences en terme de santé

Depuis quelques années, le dopage gagne du terrain de manière de plus en plus insidieuse dans le monde sportif. Les athlètes et leur entourage (notamment leurs entraîneurs, leurs dirigeants et leurs médecins) vont de plus en plus loin pour parvenir à la plus infime amélioration de performance, en dépit des conséquences graves pour la santé des sportifs. Le recours à certaines substances et méthodes a entraîné des

troubles cardiovasculaires, des maladies du foie et des reins, une dépendance psychologique ou physique, voire des décès. Les risques encourus sont encore plus grands depuis l'apparition du dopage par autotransfusion sanguine et par manipulation génétique.

Les répercussions du dopage ne touchent pas uniquement les athlètes et le monde du sport. C'est un problème qui concerne la société dans son



Avec le dopage, c'est la fin du fair play et des compétitions équitables.
(© UNESCO)

ensemble car les retombées positives du sport se font sentir bien au-delà des stades. Le sport est un instrument de paix : il crée des liens entre les peuples, ce qui favorise le respect mutuel et la compréhension. C'est aussi un facteur de développement car il rapproche les individus et permet un

meilleur accès aux infrastructures et aux services à la communauté. Il favorise la coopération et contribue à renforcer les liens et les réseaux au sein de la société. Le sport est également un outil pédagogique important pour les jeunes. En effet, c'est souvent en pratiquant un sport que les enfants acquièrent des valeurs essentielles et apprennent à bien se conduire pour le reste de leur vie. Le dopage met en péril tous ces effets positifs, c'est pourquoi les pouvoirs publics, les communautés, les organismes sportifs et les individus doivent impérativement s'unir pour l'éradiquer.

La réponse de la communauté internationale

La communauté internationale s'investit beaucoup dans la lutte contre le

La lutte contre le dopage dans le sport

La lutte contre le dopage dans le sport

La Convention internationale contre le dopage dans le sport

Le 19 octobre 2005, la Conférence générale de l'UNESCO réunie en sa 33e session a adopté à l'unanimité la Convention internationale contre le dopage dans le sport, première convention antidopage dont la portée soit véritablement mondiale. Son but est d'harmoniser les efforts déployés dans le monde entier contre le dopage, et de fournir un cadre légal dans lequel tous les gouvernements peuvent s'attacher, en collaboration avec la communauté sportive, à éradiquer le dopage dans le sport. La Convention contraint légalement les États à prendre les mesures nécessaires pour que le Code mondial antidopage soit respecté. La Convention est un document qui permet une certaine flexibilité. Elle est rédigée en des termes non contraignants mais les signataires s'engagent à prendre, aux niveaux national et international, des mesures conformes aux dispositions du Code mondial antidopage. Les autorités sont libres de choisir la manière dont elles souhaitent rendre effective la Convention, que ce soit par le biais de la législation, d'instruments normatifs ou de politiques. Cependant, les États parties doivent :

- Limiter la disponibilité des substances ou méthodes prohibées aux athlètes (sauf pour usage médical avéré) et prendre des mesures contre le trafic.
- Faciliter les contrôles antidopage et encourager les programmes nationaux de lutte contre le dopage.
- Suspendre les aides financières aux athlètes et à leur encadrement sportif qui ont violé les règles antidopage ou aux organisations sportives qui ne sont pas en conformité avec le Code mondial antidopage.
- Encourager les producteurs et les distributeurs de compléments nutritionnels à de meilleures pratiques en matière d'étiquetage, de marketing et de distribution des produits qui pourraient contenir des substances interdites.
- Renforcer l'éducation antidopage des athlètes et de la communauté sportive au sens large.

dopage dans le sport. Ses efforts ont mené à la création, en 1999, de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et à l'élaboration en 2003 d'un Code mondial antidopage unifié destiné à harmoniser les normes en matière de lutte contre le dopage et à garantir la cohérence des pratiques dans le monde entier dans ce domaine.

En outre, l'UNESCO a mis au point un document de portée internationale qui fournit aux autorités des différents pays un cadre juridique indispensable pour prendre des mesures afin d'éliminer le dopage et de promouvoir le Code mondial antidopage.

L'UNESCO s'associe aux efforts déployés à l'échelle internationale pour éradiquer le dopage, principalement en surveillant la mise en application de la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Un nouveau programme antidopage reposant sur l'éducation et le développement des capacités a été lancé en vue de promouvoir le respect de la Convention.

L'UNESCO aidera les États parties à élaborer et mettre en œuvre des programmes antidopage efficaces grâce au Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport. Créé par la Convention et constitué de contributions volontaires, ce fonds permettra de mettre au point des programmes visant à développer les capacités en matière de lutte contre le dopage à travers le monde d'une part, ainsi qu'à favoriser la diffusion des

connaissances et des meilleures pratiques d'autre part.

Parallèlement à ces activités, l'UNESCO s'investit fortement dans l'éducation. En définitive, pour parvenir à éliminer le dopage, il est essentiel de bien conseiller les athlètes de demain et de sensibiliser les jeunes du monde entier aux risques du dopage. Les établissements scolaires sont le lieu idéal pour cela car c'est souvent là que les plus jeunes apprennent ce qu'est l'esprit sportif, le travail d'équipe et la coopération. Il est également primordial de sensibiliser la communauté au sens large sur les dangers du dopage dans le sport. L'UNESCO est convaincue que si les valeurs du fair play sont inculquées correctement, elles contribueront de manière non négligeable à faire progresser la lutte contre le dopage dans le sport.



En 2001, l'UNESCO et le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport ont publié une brochure intitulée « Les champions ne trichent pas ». (© UNESCO)

Pour aller plus loin

Lutte contre le dopage :
www.unesco.org/education, onglet
« Éducation physique et sport »

Site Internet de l'agence mondiale
antidopage :
www.wada-ama.org

Contact :

Paul Marriott-Lloyd, p.marriott-lloyd@unesco.org